



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

**D'ORVAL**

18200

**ARRETE DE VOIRIE**  
**N° 16/2025**

Le Maire d'ORVAL (Cher)

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2.03.1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211.1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant la nécessité de procéder à une battue administrative et tir aux sangliers sur la commune d'Orval et de préserver la sécurité des usagers et des intervenants, le 19 février 2025 le matin à compter de 8h00,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation sera interdite à tous les véhicules extérieurs aux interventions, sauf autorisation ponctuelle, le 19 février 2025, le matin à compter de 8h00, sur les voies suivantes :

- Chemin de la Fontaine
- Route de la Férolle (entre la rue des Escargots et la rue des Noix Brûlées)
- Rue de la Couture
- Rue des Escargots (entre la rocade et la rue des Ecoles)
- Route de l'Ombree (entre la rocade et la rue des Violettes)
- Chemin de desserte du lieudit Les Malpomes
- Bretelle d'accès de la rocade vers la route de l'Ombree desservant l'entreprise Inveho

**Article 2 :** Les riverains seront informés par voie d'affichage du présent arrêté et leur accès sera préservé.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

**Article 4 :** Mme le Maire d'ORVAL, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à :

- |                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| - La Gendarmerie           | - Les Pompiers            |
| - Le SMUR                  | - Le SMIRTOM              |
| - Le Conseil Départemental | - Le transport scolaire   |
|                            | - Les Services Techniques |



ORVAL, le 13 février 2025,

Le Maire,

*Clarisse DULUC*  
Clarisse DULUC

Mairie d'ORVAL  
2 Rue de la Mairie  
18200 ORVAL

Tél. : 02 48 96 57 40

Mail : [mairie@ville-orval18.fr](mailto:mairie@ville-orval18.fr)

Film promotionnel :

[https://www.youtube.com/watch?v=oAXp\\_hNS3oM](https://www.youtube.com/watch?v=oAXp_hNS3oM)



Gîte communal  
Accueil vélo

